

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 07/09/2026

OBJET : Cession parcelles et bâtiment « local Vacher » - parcelles AK 125 AK 126 AK127p

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 01/09/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le sept septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEME, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, William FOULETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Liliane BLAISE donne pouvoir à Emmanuelle SCHARFF

Virginie ETOURNEAU donne pouvoir à Marlène CHAUTAIN

Nils MOULIN donne pouvoir à François GONDELMANN

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Le SMBVA, syndicat mixte, intervient sur le territoire de 4 EPCI et de la métropole de Lyon, pour la gestion du bassin versant de l'Azergues et exerce la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Il dispose actuellement de locaux sur la commune de Ambérieux, dont le contrat de location prend fin. Le SMBVA a exprimé le souhait de faire l'acquisition de locaux, et le bâtiment « Vacher » 11 Avenue Jean Vacher, à proximité immédiate de l'Azergues, est adapté à leurs besoins.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la cession de ce bien au SMBVA, pour la somme de 260 000€ (qui correspond au prix d'achat par la commune auprès de l'Etat en 2019), cohérente avec l'évaluation réalisée par France Domaine en date du 06 juillet 2026.

Une division parcellaire est réalisée afin de détacher le bâtiment à l'entrée du site, qui restera propriété de la commune.

Les diagnostics complémentaires à actualiser depuis 2019, notamment DPE, sont réalisés.

Le bien comporte actuellement un occupant, dont l'autorisation d'occupation des lieux court jusqu'au 31 mars 2027.

Le conseil est amené à se prononcer sur cette cession.



**LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants**

1°) APPROUVE la cession des parcelles AK125 AK126 de la parcelle de 454m² issue de la division de la parcelle AK127 au SMBVA pour un montant de 260 000€ HT

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget

3°) DONNE délégation au Maire pour la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

**Le Maire,
Daniel POMERET**

Signé par : Daniel POMERET
Date : 10/09/2026
Qualité : MAIRE



**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**

Signé par : Jean-Luc LAFOND
Date : 11/09/2026
Qualité : 1er ADJOINT